



Assemblée générale

Distr. générale
22 octobre 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session
Cinquième Commission
Point 140 de l'ordre du jour
Planification des programmes

Lettre datée du 22 octobre 2024, adressée à la Présidente de la Cinquième Commission par la Présidente de la Première Commission

Dans sa résolution [78/244](#), l'Assemblée générale a réaffirmé, dans l'éventualité où le Comité du programme et de la coordination ne pourrait pas formuler de conclusions ni de recommandations au sujet de tel ou tel sous-programme ou programme du projet de budget-programme, qu'elle-même ou sa grande commission ou ses grandes commissions chargées de l'exécution des mandats correspondants seraient saisies dudit sous-programme ou programme au début de la session afin de faire part à la Cinquième Commission de leurs conclusions et recommandations y relatives dans les plus brefs délais, ou au plus tard quatre semaines après le début de la session, et lui permettre ainsi de les examiner en temps voulu.

Dans son rapport sur les travaux de sa soixante-quatrième session, tenue du 13 mai au 14 juin 2024 ([A/79/16](#)), le Comité du programme et de la coordination a recommandé, conformément à la résolution [78/244](#) de l'Assemblée générale, que cette dernière examine à sa soixante-dix-neuvième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes », le plan-programme relatif au programme 3 (Désarmement) du projet de budget-programme pour 2025.

En conséquence, la Première Commission a tenu, à sa onzième séance plénière, qui a eu lieu le 17 octobre 2024, un débat sur ses méthodes de travail et sur la planification des programmes et examiné le plan-programme relatif au programme 3 (Désarmement) du projet de budget-programme pour 2025. Je vous fais tenir ci-joint le résumé de ce débat pour que la Cinquième Commission l'examine en temps voulu (voir annexe).

La Présidente
de la Première Commission
(Signé) Maritza **Chan Valverde**



Annexe

Résumé établi par la Présidente

1. Le 17 octobre 2024, en application de la résolution [78/244](#) de l'Assemblée générale et de son programme de travail et calendrier pour la soixante-dix-neuvième session ([A/C.1/79/CRP.1](#)), la Première Commission a consacré sa onzième séance à un débat sur ses méthodes de travail et sur la planification des programmes.
2. La Présidente de la soixante-dix-neuvième session de la Première Commission et Représentante permanente du Costa Rica, Maritza Chan Valverde, a ouvert la séance en invitant les États à intervenir sur les sujets en question. Afin d'aider les délégations dans leurs discussions sur les méthodes de travail, la Présidente a distribué avant la réunion un document officieux contenant des idées de questions directrices sur des sujets tels que la gestion du temps, la transparence et les consultations, la participation de la société civile, l'inclusion et la parité des genres ainsi que la possibilité de biennialiser ou de triennialiser les résolutions.
3. Des délégations ont remercié la Présidente d'avoir pris l'initiative de consacrer une séance à l'examen des méthodes de travail de la Première Commission et à la planification des programmes ainsi que d'avoir établi le document officieux. Au début de la séance, la Présidente a informé la Première Commission de son intention d'établir un résumé du débat qui serait transmis pour examen ultérieur à son homologue de la Cinquième Commission et au Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, étant entendu que ce texte n'engageait qu'elle. Le présent texte fait suite à cette annonce.
4. À sa onzième séance, conformément à la décision prise à sa session d'organisation, la Première Commission s'est prononcée sur le projet de décision relatif aux informations sur les demandes de mise au vote ([A/C.1/79/L.4](#)), qu'elle a adopté sans le mettre aux voix. La Commission a ensuite adopté une décision orale portant application des modalités de la décision à la soixante-dix-neuvième session. La Présidente a annoncé qu'au moment d'appliquer les modalités de la décision à ladite session, elle communiquerait des informations sur les demandes de vote depuis la tribune. En présentant le projet de décision, également au nom de la délégation sud-africaine, Singapour a rappelé la pratique existante de la Première Commission consistant à préserver l'anonymat de l'État ou des États demandant un vote sur des projets de proposition ou sur différents paragraphes. Les auteurs du projet de décision ont noté que l'intention n'était pas d'enfreindre le droit de tout État de demander un vote, mais de renforcer la transparence.
5. À la même séance, la Commission a entendu l'intervention de 19 États, dont 4 s'exprimant au nom d'un groupe d'États. Certaines de ces interventions ont servi d'explication de vote sur le projet de décision adopté lors de la séance.
6. S'agissant de la planification des programmes, certains ont déploré que le Comité du programme et de la coordination n'ait à nouveau pas été en mesure de parvenir à un consensus sur les conclusions et les recommandations relatives au programme 3 (Désarmement) du projet de plan-programme pour 2025, figurant dans la section A du document [A/79/6 \(Sect. 4\)](#). Il a été estimé que la planification des programmes devrait demeurer exempte de toute considération politique. Un groupe d'États a souligné que la planification des programmes était et devait rester un exercice fondé sur le consensus et que c'était à la Cinquième Commission qu'il incombait, en dernier ressort, d'adopter le plan-programme et le budget. Une délégation a appelé l'attention sur le fait que la séance du 17 octobre faisait double emploi avec les travaux de la Cinquième Commission et a indiqué qu'elle aurait préféré que la Première Commission ne soit pas appelée à se pencher sur la question. Un groupe d'États a demandé à la Présidente de proposer à la Cinquième Commission

que le projet de plan-programme soit adopté par l'Assemblée générale sans modification.

7. Une délégation a pris note du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa soixante-quatrième session, tenue du 13 mai au 14 juin 2024 (A/79/16), estimant important de doter le Secrétariat des ressources dont il avait besoin pour mettre en œuvre les mandats émanant de l'Assemblée générale. Une autre délégation a souligné le rôle clé joué par le Comité tout en regrettant qu'il ne soit pas parvenu à un accord sur le programme respectif durant plusieurs années consécutives. Notant que l'absence d'accord ne devait pas devenir la norme, la délégation a souhaité que le Comité soit renforcé de manière à pouvoir remplir son mandat.

8. Des remerciements ont été adressés au Secrétariat pour l'appui apporté à l'organisation des séances de la Première Commission. Une délégation a remercié le Bureau des affaires de désarmement pour sa contribution à la mise en œuvre des décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, insistant sur le fait que cette aide devait être impartiale, dépolitisée et en stricte conformité avec les mandats donnés par les États Membres.

9. Certaines délégations ont remercié le Bureau des affaires de désarmement pour le travail accompli dans des domaines particuliers, notamment les travaux menés en lien avec le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Une délégation s'est félicitée de la base de données documentaire créée par le Bureau des affaires de désarmement. Un groupe d'États a demandé que soient accélérés les efforts destinés à mettre en œuvre la décision de créer un programme de bourses concernant les armes légères et de petit calibre.

10. La question des méthodes de travail de la Première Commission a été examinée en détail par plusieurs délégations, notamment en réponse aux questions directrices fournies par la Présidente dans son document officieux. Une délégation a indiqué que les méthodes de travail n'étaient pas universelles et que chaque partie du dispositif de désarmement avait ses propres besoins. Une autre délégation a noté la relation intrinsèque entre les différentes composantes du dispositif et a estimé que la coordination devrait être renforcée et améliorée.

11. Certaines délégations ont demandé un examen plus exhaustif des méthodes de travail de la Première Commission, qui ne se borne pas aux informations communiquées à propos des demandes de vote. Une délégation s'est félicitée du temps consacré à la discussion menée en vue de traduire les recommandations en ajustements pratiques à opérer au sein de la Commission, suggérant d'établir une liste de propositions que les États examineraient plus avant. Une autre délégation a proposé la mise en place d'une plateforme informelle sur les méthodes de travail et l'efficacité générale de la Commission. Elle a noté qu'une telle entreprise informelle pourrait être menée sous les auspices des présidences consécutives de la Commission, avec l'appui d'une configuration d'États parrains, être ouverte à tous les États Membres et bénéficier de la contribution et de la mobilisation actives du Bureau des affaires de désarmement, des milieux universitaires, de groupes de réflexion et de la société civile.

12. Certaines délégations ont souligné que les réunions de la Première Commission devaient se tenir en présentiel et que les modalités adoptées lors de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) avaient un caractère exceptionnel et ne

constituaient pas un précédent. Un groupe d'États a insisté sur le fait que les travaux de l'Assemblée plénière et de ses commissions devaient continuer d'être régis par le règlement intérieur et que leur revitalisation ou leur rationalisation ne devait pas conduire à une réinterprétation des mandats et des règles existants. Une délégation a souhaité que le Secrétariat aide les États à rédiger des résolutions qui ne modifient ni les procédures ni le fonctionnement de l'Assemblée, ce qui supposait qu'il les tienne informés des différentes incidences potentielles, comme il le faisait pour les incidences financières.

13. Quelques délégations ont fait état de la lourde charge de travail de la Commission, s'interrogeant sur les cinq semaines prévues au programme et se déclarant disposées à accorder des séances supplémentaires à la Commission. Certaines délégations ont souligné la nécessité de disposer de plus de temps, notamment pour examiner les projets de proposition. Une délégation a fait remarquer que les groupes thématiques pourraient être réexaminés, notamment à la lumière du nombre croissant de propositions relatives aux technologies émergentes, dont l'examen ne s'inscrivait pas nécessairement dans le cadre de l'un ou l'autre de ces groupes.

14. Afin de permettre une gestion plus efficace du temps, la possibilité de combiner les droits de réponse après le débat général et les groupes thématiques a été évoquée et appuyée par la suite par une délégation. S'agissant des limites du temps de parole en vigueur, une délégation les a qualifiées d'appropriées mais a noté que des efforts pourraient être faits pour éviter les déclarations redondantes dans le débat général et les débats thématiques. Un groupe de délégations a déploré la tendance récente à couper le microphone, mettant en garde contre le fait que cette tendance pourrait nuire aux travaux de la Commission et qu'elle ne devait pas entraver le droit des États de s'exprimer.

15. S'agissant de la négociation de textes, il a été suggéré de déplacer la date limite de soumission des projets de proposition à la troisième semaine des travaux de la Commission, afin de laisser plus de temps à la tenue de consultations. Un groupe de délégations a souligné l'importance cruciale de prévoir l'espace voulu pour mener des consultations de manière à faciliter les négociations intergouvernementales. Une délégation a relevé la nécessité d'éviter que les consultations ne se chevauchent, donnant comme exemple le conflit entre réunions virtuelles et réunions en présentiel, les premières n'étant pas toujours prises en compte dans le calendrier en ligne. L'importance de tenir des consultations avec les groupes régionaux a été soulignée, une délégation proposant de nommer une personne référente au Bureau qui serait chargée d'examiner les meilleures pratiques à cet égard.

16. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de rechercher un consensus sur les projets de proposition, demandant que tout soit fait à cette fin. Dans ce contexte, des regrets ont été exprimés quant au nombre croissant de votes à la Commission. De nombreuses délégations ont réfléchi au nombre croissant de projets de résolution et de décision, beaucoup d'entre elles demandant que l'on évite les doubles emplois et la concurrence. Il a été fait état d'efforts entrepris pour fusionner les processus parallèles. Certaines délégations ont souligné les difficultés particulières rencontrées par les petites délégations pour couvrir les processus faisant double emploi. Il a été dit que les processus concurrents et parallèles étaient préoccupants non seulement du point de vue des ressources à mettre en œuvre, mais aussi parce qu'ils entraînaient une plus grande polarisation. La possibilité d'une biennialisation ou d'une triennialisation des résolutions a été évoquée par plusieurs délégations, notamment s'agissant des résolutions dont le texte ne changeait guère et qui étaient adoptées chaque année. Une délégation a noté que cette approche pourrait être utile, mais seulement si elle découlait d'une communauté de vues et donnait lieu

à un partage des charges. Une autre délégation, notant que l'approche ne visait pas à restreindre le droit des États de présenter des propositions, s'est félicitée de l'idée que les États puissent examiner la question de savoir quelles résolutions auraient intérêt à suivre un cycle plus long ou pourraient être présentées en une seule occasion.

17. S'agissant de la participation de la société civile, plusieurs délégations se sont félicitées de la participation d'universitaires et d'autres experts, gage d'enrichissement des travaux de la Commission. Une délégation a souligné l'importance de préserver l'accès de la société civile, et une autre a noté que la participation des entités de la société civile était un facteur de transparence. Certaines délégations ont appuyé la participation formelle de la société civile et ont demandé que la série de séances consacrées à ces interventions soit diffusée sur le Web. D'autres délégations ont insisté sur la nature intergouvernementale de la Commission, qui permettait à la société civile de participer à ses travaux selon des modalités demeurant informelles. Dans le même ordre d'idées, il a été estimé que la participation de la société civile devrait toujours se faire dans le respect de la Commission en tant qu'organe intergouvernemental. Plusieurs délégations ont souligné l'importance qu'il y avait à assurer la participation pleine et égale des femmes aux travaux de la Commission, tandis que d'autres ont souligné la valeur que revêtait l'intégration des questions de genre.

18. D'autres questions relatives aux méthodes de travail de la Commission ont été soulevées, notamment l'importance cruciale du principe du multilinguisme et la nécessité d'assurer l'interprétation de toutes les réunions officielles dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. L'importance de diffuser les documents officiels dans toutes les langues officielles a aussi été soulignée. Les délégations ont également pris note du principe fondamental de la participation égale de tous les États, notant l'importance cruciale de la délivrance en temps utile des visas à tous les membres des délégations. Dans ce contexte, une délégation a souligné l'importance d'assurer l'interprétation et d'optimiser le site Web et le portail e-deleGATE. Une délégation a demandé à nouveau que le Secrétariat fasse rapport sur les efforts déployés pour régler la question des visas en suspens pour les membres de sa délégation.

19. La Présidente de la Première Commission a remercié les délégations d'avoir participé au débat et réaffirmé son intention d'en établir un résumé et de le transmettre à la Cinquième Commission, pour examen ultérieur.